

2021

Comptes annuels
Swisscom SA



swisscom

Compte de résultat

En mio. CHF	2021	2020
Produits nets de la vente de biens et des prestations de services	19	100
Autres produits	16	29
Total produits d'exploitation	35	129
Charges de personnel	(33)	(62)
Autres charges d'exploitation	(12)	(75)
Total charges d'exploitation	(45)	(137)
Résultat d'exploitation	(10)	(8)
Charges financières	(37)	(107)
Produits financiers	73	150
Rendement des participations	163	62
Résultat avant impôt sur le résultat	189	97
Charge d'impôt sur le résultat	(4)	(8)
Bénéfice net	185	89

Bilan

En mio. CHF	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Actifs			
Liquidités		337	217
Placements à court terme	3.1.	56	100
Instruments financiers dérivés		5	9
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	3.1	4	10
Autres créances à court terme	3.1	2	2
Actifs de régularisation		45	60
Total des actifs à court terme	3.1	449	398
Placements à long terme	3.1	4 161	5 980
Instruments financiers dérivés		–	1
Participations	2.2	8 222	8 196
Total des actifs à long terme		12 383	14 177
Total des actifs		12 832	14 575
Passifs et capitaux propres			
Dettes à court terme portant intérêt	3.2	1 320	1 762
Instruments financiers dérivés		4	12
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	3.2	1	11
Autres dettes à court terme	3.2	7	16
Passifs de régularisation		31	45
Provisions		1	6
Total des passifs à court terme		1 364	1 852
Dettes à long terme portant intérêt	3.2	6 624	6 931
Instruments financiers dérivés		82	77
Autres dettes à long terme	3.2	5	–
Provisions		4	8
Total des passifs à long terme		6 715	7 016
Total des passifs		8 079	8 868
Capital-actions		52	52
Réserve légale issue du capital/réserves issues d'apports de capital		21	21
Réserves issues du bénéfice		4 680	5 635
Parts propres de capital		–	(1)
Total des capitaux propres		4 753	5 707
Total des passifs et des capitaux propres		12 832	14 575

Annexe aux comptes annuels

1 Informations générales

1.1 Nom, forme juridique et siège

- Swisscom SA, Ittigen (canton de Berne)
- Société holding du groupe Swisscom
- Swisscom SA est une société anonyme de droit public conformément à la loi fédérale du 30 avril 1997 sur l'entreprise de télécommunications (LET).
- Numéro d'identification des entreprises (IDE) CHF-102.753.938

1.2 Capital-actions

Le capital-actions est constitué au 31 décembre 2021 d'un nombre inchangé par rapport à l'exercice précédent de 51 801 943 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 par action.

1.3 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2021, la Confédération suisse (ci-après «Confédération») détenait en qualité d'actionnaire majoritaire une part inchangée de 51,0% des actions émises de Swisscom SA. Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de la société.

1.4 Nombre d'équivalents plein temps

Le nombre moyen d'emplois en équivalents plein temps de Swisscom SA était inférieur à 250 lors de l'exercice sous revue ainsi que lors de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2021, le nombre d'emplois en équivalents plein temps s'élevait à 20 (exercice précédent: 209 d'emplois en équivalents plein temps). La plupart des collaborateurs de Swisscom SA ont été transférés à Swisscom (Suisse) SA dans le cadre d'une réorganisation en 2021.

1.5 Autorisation de publication et approbation des comptes annuels

Le Conseil d'administration de Swisscom SA a autorisé la publication des présents comptes annuels le 2 février 2022. Aucun événement important postérieur à la clôture de l'exercice n'est survenu jusqu'à cette date. Les comptes annuels seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de Swisscom SA le 30 mars 2022.

2 Résumé des principales règles comptables

2.1 Informations générales

Les principes d'évaluation importants appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. À cet égard, il convient de préciser que la possibilité de constitution et de dissolution de réserves latentes pour assurer la prospérité de l'entreprise à long terme a été prise en considération.

Swisscom SA établit des comptes annuels consolidés selon une norme comptable reconnue (Normes Internationales d'Information Financière). C'est pourquoi elle a renoncé, conformément aux dispositions réglementaires, à inclure dans les présents comptes annuels les informations supplémentaires portées en annexe sur les dettes portant intérêt et les honoraires de révision ainsi que la présentation d'un tableau des flux de trésorerie.

2.2 Participations et comptabilisations de distributions de bénéfices de filiales

Les participations sont comptabilisées à la valeur d'acquisition après déduction des corrections de valeur nécessaires. Dans la mesure où l'Assemblée générale des filiales approuve les distributions de dividendes avant que les comptes annuels de Swisscom SA soient adoptés par le Conseil d'administration, les distributions de bénéfices correspondantes sont enregistrées de manière anticipée auprès de Swisscom SA.

Au 31 décembre 2020 et 2021, les participations directes ainsi que celles indirectes significatives détenues par Swisscom SA se composent comme suit:

Part du capital et des droits de vote en %	31.12.2021	31.12.2020
Billag SA en liquidation, Fribourg ¹	100	100
Blue Entertainment SA, Zurich ¹	100	100
cablex SA, Muri près de Berne ²	100	100
Fastweb S.p.A., Milan ²	100	100
Innovative Government SA, Freienbach ¹	90	–
Innovative Web SA, Freienbach ¹	90	–
Innovative Web Marketing & Service SA, Zurich ¹	90	–
Swisscom Broadcast SA, Berne ¹	100	100
Swisscom Digital Technology SA, Genève ¹	75	75
Swisscom Directories SA, Zurich ¹	100	100
Swisscom Finance BV, Rotterdam ¹	100	100
Swisscom Health SA, Ittigen ²	–	100
Swisscom Immeubles SA, Ittigen ¹	100	100
Swisscom Italia S.r.l., Milan ²	100	100
Swisscom Re AG, Vaduz ¹	100	100
Swisscom (Suisse) SA, Ittigen ¹	100	100
Worklink SA, Berne ¹	100	100

1 Participation directe.

2 Participation indirecte.

2.3 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture (hedge accounting)

Les instruments financiers dérivés qui servent de couvertures des risques de change et de couvertures des variations de taux d'intérêt sont évalués au prix courant. Le changement des prix courants est comptabilisé dans le compte de résultat. Les dérivés qui remplissent les conditions d'une opération de couverture sont évalués selon les mêmes principes d'évaluation que l'élément couvert. Les bénéfices et les pertes résultant de l'élément couvert et de l'opération de couverture sont traités ensemble (prise en considération collective de l'unité d'évaluation).

2.4 Actions propres

Les actions propres sont portées au bilan en diminution des capitaux propres à leur date d'acquisition et à leurs coûts d'acquisition. En 2020 et 2021, les actions propres ont évolué comme suit:

	Nombre	Prix moyen en CHF	En mio. CHF
Solde au 31 décembre 2019	2	484	–
Achat sur le marché	8 400	505	4
Distribution pour les paiements fondés sur des actions	(6 975)	505	(3)
Solde au 31 décembre 2020	1 427	505	1
Achat sur le marché	6 100	504	3
Distribution pour les paiements fondés sur des actions	(7 447)	504	(4)
Solde au 31 décembre 2021	80	504	–

3 Informations concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Créances et immobilisations financières

En mio. CHF	31.12.2021		31.12.2020	
		Dont envers des participations		Dont envers des participations
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	4	4	10	10
Autres créances à court terme	2	1	2	–
Actifs de régularisation	45	44	60	56
Placements à court terme	56	–	100	–
Placements à long terme	4 161	4 004	5 980	5 820

3.2 Dettes

Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services et autres dettes

En mio. CHF	31.12.2021		31.12.2020	
		Dont envers des participations		Dont envers des participations
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	1	1	11	9
Autres dettes à court terme	7	–	16	11
Autres dettes à long terme	5	–	–	–

Les autres dettes à court terme au 31 décembre 2021 n'incluent pas de dettes envers des institutions de prévoyance (exercice précédent: aucune).

Dettes portant intérêt

En mio. CHF	31.12.2021	31.12.2020
Prêts bancaires	487	484
Emprunts obligataires	5 006	5 494
Placements privés	150	150
Dettes portant intérêt vis-à-vis de participations	2 278	2 488
Autres dettes portant intérêt vis-à-vis de tiers	23	77
Total des passifs portant intérêt	7 944	8 693
Dont des dettes portant intérêt à court terme	1 320	1 762
Dont des dettes portant intérêt à long terme	6 624	6 931

Emprunts obligataires

En mio. CHF ou EUR	31.12.2021		31.12.2020	
	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal
Emprunts obligataires en EUR 2014–2021	–	–	500	1,88
Emprunts obligataires en CHF 2010–2022	500	2,63	500	2,63
Emprunts obligataires en CHF 2015–2023	250	0,25	250	0,25
Emprunts obligataires en CHF 2012–2024	500	1,75	500	1,75
Emprunts obligataires en EUR 2015–2025	500	1,75	500	1,75
Emprunts obligataires en CHF 2014–2026	200	1,50	200	1,50
Emprunts obligataires en EUR 2018–2026	500	1,13	500	1,13
Emprunts obligataires en CHF 2016–2027	200	0,38	200	0,38
Emprunts obligataires en CHF 2017–2027	350	0,38	350	0,38
Emprunts obligataires en CHF 2016–2028	200	0,38	200	0,38
Emprunts obligataires en CHF 2018–2028	150	0,75	150	0,75
Emprunts obligataires en CHF 2014–2029	160	1,50	160	1,50
Emprunts obligataires en CHF 2019–2029	200	0,50	200	0,50
Emprunts obligataires en CHF 2020–2031	100	0,13	100	0,13
Emprunts obligataires en CHF 2016–2032	300	0,13	300	0,13
Emprunts obligataires en CHF 2017–2033	150	0,75	150	0,75
Emprunts obligataires en CHF 2019–2033	80	0,75	80	0,75
Emprunts obligataires en CHF 2021–2033	100	0,25	–	–
Emprunts obligataires en CHF 2020–2034	100	0,25	100	0,25
Emprunts obligataires en CHF 2015–2035	150	1,00	150	1,00
Emprunts obligataires en CHF 2018–2035	150	1,00	150	1,00
Emprunts obligataires en CHF 2019–2044	125	0,00	125	0,00

4 Informations complémentaires

4.1 Sûretés constituées en faveur de tiers

Au 31 décembre 2021, les garanties pour les sociétés du groupe au profit de tiers s'élevaient à CHF 275 mio. (exercice précédent: CHF 253 mio.).

4.2 Montant résiduel des engagements de leasing

Il n'y a aucun engagement de leasing qui n'arrive pas à échéance ou peut être résilié dans un délai de douze mois.

4.3 Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété

Au 31 décembre 2021, il existait des actifs financiers non disponibles pour un montant de CHF 155 mio. (exercice précédent: CHF 149 mio.). Ces actifs servent à couvrir des engagements résultant de crédits bancaires.

4.4 Droits de participation des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction du groupe

Le tableau ci-après indique le nombre d'actions bloquées et non bloquées détenues au 31 décembre 2020 et 2021 par les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction du groupe, ainsi que leurs parties liées:

Nombre	31.12.2021	31.12.2020
Michael Rechsteiner	565	233
Hansueli Loosli ¹	–	3 856
Roland Abt	915	726
Alain Carrupt	692	563
Guus Dekkers ²	148	–
Frank Esser	1 152	972
Barbara Frei	1 336	1 189
Sandra Lathion-Zweifel	367	238
Anna Mossberg	475	346
Renzo Simoni	831	652
Total des actions des membres du Conseil d'administration	6 481	8 775

1 A quitté le Conseil d'administration le 31 mars 2021.

2 Élu au Conseil d'administration le 31 mars 2021.

Nombre	31.12.2021	31.12.2020
Urs Schaeppli (CEO)	5 445	5 069
Eugen Stermetz ¹	–	–
Mario Rossi ²	–	1 897
Klementina Pejic ³	–	–
Hans C. Werner ⁴	–	1 588
Urs Lehner	1 019	821
Christoph Aeschlimann	422	145
Dirk Wierzbitzki	1 323	1 122
Total des actions des membres de la Direction du groupe	8 209	10 642

1 Élu à la Direction du groupe le 1^{er} mars 2021.

2 A quitté la Direction du groupe le 28 février 2021.

3 Élu à la Direction du groupe le 1^{er} février 2021.

4 A quitté la Direction du groupe le 31 janvier 2021.

En 2021, 1 512 actions (CHF 0,8 mio.) ont été distribuées à des membres du Conseil d'administration et 1 454 actions (CHF 0,7 mio.) à des membres de la Direction du groupe. Aucune personne soumise à l'obligation de déclarer ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1% du capital-actions.

4.5 Réalisation d'une analyse de l'égalité salariale

Conformément à la loi sur l'égalité (LEg), Swisscom SA a réalisé une analyse de l'égalité salariale au moyen de l'outil d'analyse standard Logib pour le mois de référence d'avril 2021. L'analyse Logib a montré que Swisscom SA respectait le seuil de tolérance concernant la discrimination salariale en fonction des sexes. Conformément à l'art. 13d LEg, l'analyse de l'égalité salariale a été contrôlée par une entreprise de révision agréée. Dans son rapport du 30 novembre 2021, celle-ci affirme ne pas avoir rencontré, lors du contrôle formel de l'analyse de l'égalité salariale, d'éléments qui amèneraient à conclure que l'analyse de l'égalité salariale ne répond pas en tous points aux exigences légales.

Proposition concernant l'emploi du bénéfice

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, lors de sa séance du 30 mars 2022, d'affecter le bénéfice résultant du bilan de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021, soit CHF 4 680 mio., comme suit:

En mio. CHF	31.12.2021
Affectation du bénéfice	
Résultat accumulé non distribué de l'exercice précédent	5 634
Dividende ordinaire ¹	(1 140)
Report de solde	4 494
Bénéfice net de l'exercice	185
Variation des parts capitaux propres	1
Résultat accumulé à disposition de l'Assemblée générale	4 680
Dividende ordinaire de CHF 22.00 par action sur 51 801 863 actions ¹	(1 140)
Report à nouveau	3 540

1 Sans actions propres.

Si l'Assemblée générale accepte cette proposition, un dividende par action sera versé aux actionnaires le 5 avril 2022 comme suit:

Par action nominative	CHF
Dividende ordinaire brut	22,00
Moins 35% d'impôt anticipé	(7,70)
Dividende distribué, nets	14,30

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Swisscom SA

Ittigen

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swisscom SA, comprenant le compte de résultat pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021, le bilan au 31 décembre 2021 ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 (pages 2 à 8) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Opinion d'audit

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 75 millions
Grandeur de référence	Total des actifs
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des actifs comme grandeur de référence car il s'agit, selon nous, d'une grandeur de référence généralement reconnue pour les réflexions sur le caractère significatif de sociétés holding.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
 Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 4 millions avec effet sur le compte de résultat que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les comptes annuels, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.



- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'utilisation par le Conseil d'administration du principe de la continuité de l'exploitation pour les comptes annuels est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à son comité compétent une déclaration, dans laquelle nous confirmons avoir respecté les règles d'éthique professionnelles pertinentes relatives à l'indépendance, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que, le cas échéant, sur les mesures visant à éliminer les menaces ou sur les mesures de protection prises.

À partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec son comité compétent, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un tel élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui y seraient liées excéderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers AG

Peter Kartscher
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Petra Schwick
Expert-réviseur

Zürich, le 2 février 2022



Swisscom SA | Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale